



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-18719>

Département(s) de publication : **35**

Annonce n° **26-18719**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-5002

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 15/01/2026

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : 35 CHU

Correspondant : M. Hautemulle Carol, Acheteur

Adresse : Rue Rue Henri Le Guilloux, 35000 Rennes cedex 9

Coordonnées :

Courriel : Carol.HAUTEMULLE@chu-rennes.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : La présente consultation a pour objet les travaux de remplacement du système de production et de distribution de froid positif de la cuisine du site d'Antrain du Centre Hospitalier des Marches de Bretagne

Type de marché de fournitures :

CPV - Objet principal : 45331231

Lieu d'exécution : 1 rue Jean Marie Laloy, 35560 Val Couesnon

Lieu de livraison : 1 rue Jean Marie Laloy, 35560 Val Couesnon

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "ReceptionOffres"
Au lieu de : "13/02/2026 à 12:00", lire : "27/02/2026 à 12:00"
- Dans la rubrique "Visite de site"

Au lieu de : "Une visite sur site obligatoire sera programmée le : mardi 27 janvier 2026 à 10h30 et à 14h30.", **lire :** "Les opérateurs économiques susceptibles de répondre à cette consultation sont invités à se faire connaître auprès de Monsieur Florian DELAUNAY au 02 99 98 46 73 ou à l'adresse suivante : f.delaunay@chmb.fr pour réaliser une visite après la date du 27.01.2026. Visite obligatoire : Le nombre maximum de personnes autorisé à participer à la visite sera de 2 par opérateur économique. Une attestation sera remise à l'issue de la visite, sachant que l'absence de participation entraînera automatiquement le rejet de l'offre."

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2026